



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 17 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 10 septembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Étaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques DEWAELE excusé par procuration à M. Jacques PISTER, Mme Annie FARRUDJA excusée par procuration à M. Noël Marquis, M. François GENAY excusé par procuration à M. Laurent GELLENONCOURT, M. Jacques LAMBLIN excusé par procuration à M. Hervé BERTRAND, M. Thierry MERCIER excusé par procuration à Philippe DANIEL,

Étai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. René ACREMENT excusé remplacé par M. Éric TAVERNE, M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN,

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE.

2019-045 : ADMINISTRATION GENERALE :

CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA CCTLB DANS LE CADRE DE L'ATTRACTIVITE ET PROSPECTION ECONOMIQUE

Il est rappelé à l'assemblée l'adhésion du PETR du Pays du Lunévillois à l'agence SCALEN depuis le 1^{er} janvier 2019. Chaque année un programme partenarial d'activités 2019 (PPA 2019) est établi par SCALEN.

Dans ce cadre, le 19 juin 2019 le comité a entre autres adopté le principe :

- L'attractivité et prospection : accompagnement de la présence du territoire dans une démarche concertée avec la Métropole du Grand Nancy (salons professionnels).

Il est précisé que la CCTLB participera à hauteur de 25 000,00 € dans le cadre de l'attractivité et prospection.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre le PETR du Pays du Lunévillois et la CCTLB,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier
- **PRECISE** que les recettes sont inscrites au budget principal 2019
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal 2019, et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND

